

MOBILISER LES DIFFÉRENTES PROCÉDURES D'AMÉNAGEMENT DANS SON PROJET URBAIN

Panorama complet des outils d'arbitrage

1 JOUR, 7 HEURES

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

CODE : UA16

Objectifs de la formation

Identifier les différents instruments opérationnels proposés par le Code de l'urbanisme

Repérer les différentes modalités de financement des équipements publics selon l'aménagement envisagé

Articuler les différentes procédures d'aménagement

Utiliser les outils de divisions foncières

Animée par

- SAINERO Eric
Dirigeant, Architecte, Urbaniste,
ESAU
- ORIER Justine
Avocate associé ORIER,
RISSER AVOCATS

Public concernés

- Responsable des services urbanisme et action foncière; services juridiques et contentieux ; Directeur de programme immobilier ; MOA ; Aménageur public et privé ; Consultant en aménagement

Critères d'admission

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif général : 995,00 €HT
-

Panorama des différentes procédures d'aménagement

Mobiliser les ressources du PLU

- Définir le secteur de projet, le périmètre d'attente
 - Exprimer de manière qualitative les ambitions et stratégies d'une collectivité : l'OAP Aménagement
 - Spécifier le secteur et les emplacements réservés
 - Utiliser les procédures d'adaptation
-

Parcourir et employer les procédures de divisions foncières

- Connaître les procédures liées à la ZAC
 - Identifier la nature des lotissements soumis à permis d'aménager
 - Quels sont les lotissements soumis à déclaration préalable
 - Utiliser de manière appropriée le permis de construire valant division (PCVD) : une exonération du régime du lotissement
 - La division primaire : diviser après avoir obtenu un permis de construire
 - Les AFU libres ou autorisées : opportunité d'y recourir
 - Identifier les avantages, les inconvénients des procédures
 - Définir des critères de choix
 - Quelles sont les modalités d'association
-

Comprendre la fiscalité de l'urbanisme

- Comprendre les principes du financement de l'urbanisme
 - Faire le point sur la taxe d'aménagement et la taxe d'aménagement majorée
 - Quelles sont les participations financières en ZAC
 - Maîtriser la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP)
 - Assimiler les avantages, les inconvénients et les critères de choix à retenir pour chacun des financements exposés
-

Prendre en compte les obligations réglementaires en matière environnementale et de participation du public

- Répondre aux obligations environnementales (étude d'impact, etc.)

- Solliciter la participation du public (concertation préalable, mise à disposition, enquête publique)

Synthèse : l'articulation des différentes procédures entre elles

- Retenir un mix-opérationnel et un mix fiscal pour mener à bien son projet urbain

Dates

Paris	Classe virtuelle	Lyon	Guadeloupe/Martinique(à distance, UTC-4)
16/03/2022	12/05/2022	01/06/2022	2 matinées : 30 juin et 1er juillet 2022
22/06/2022	11/10/2022		2 matinées : 17, 18 novembre 2022
20/09/2022	Marseille		
16/11/2022			
13/12/2022	22/09/2022		

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par E mail aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités

multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.